



A.S. M.A.C.S. Natation

Association déclarée en sous-préfecture de Dax le 06/11/2008 sous N°W401002766

Parution au JO N°562 du 16/01/2009

Agrément JS N°824 S 4011

Affiliée à la F.F.Natation sous l'identifiant 020400002

SIRET : 530 235 555 00014 - Code APE : 9312Z



1

REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018

ADHESION AU CLUB :

Les personnes désirant adhérer au club MACS Natation devront rendre la totalité des documents suivants :

- La fiche d'inscription MACS Natation.
- La fiche licence de la FFN.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 2 mois.
- Le règlement de la totalité de la cotisation. Ce règlement peut se faire en plusieurs fois, mais la totalité des chèques devra être remise lors de l'inscription.
- Le coupon d'acceptation du règlement intérieur signé par chaque licencié ET par ses responsables légaux pour les mineurs.

Tout dossier incomplet empêchera la commande de licence auprès de la FFN et le demandeur ne pourra donc pas participer aux compétitions, ni être assuré.

ENTRAINEMENTS :

- 1) La fréquentation des séances est obligatoire du début à la fin de la saison selon le planning de chaque groupe. 3 entraînements/semaine sont obligatoires pour les groupes « Jeunes Élites » et « Juniors Élites ». Toute absence devra être excusée par un responsable du licencié auprès de son entraîneur.
- 2) Chaque licencié est sous la responsabilité du club du début à la fin de chaque entraînement. Il est sous la responsabilité de ses parents jusqu'à l'heure de début de l'entraînement et dès l'heure de fin de celui-ci. Il est donc important de s'assurer en déposant les enfants que l'entraînement a bien lieu.
- 3) Lors de chaque entraînement, il est demandé aux licenciés d'adopter une conduite exemplaire, de respecter l'entraîneur et les autres membres du club, mais aussi les membres du personnel de la piscine.
- 4) Le règlement intérieur de la piscine est également à respecter : conserver les locaux, notamment les vestiaires et les douches propres et en bon état, et ne pas être trop bruyant pour ne pas gêner d'éventuels autres groupes.
- 5) Le port du bonnet du club est OBLIGATOIRE à chaque entraînement.

DEPLACEMENTS :

- 1) La participation ou non d'un licencié à un déplacement est la seule décision de l'entraîneur.

A.S. M.A.C.S. Natation

Centre Aquatique AYGUEBLUE - Parc d'Activité Atlantisud – 40230 St-Geours-de-Maremne

Présidente Magali BOTTON 06 82 48 81 12 - Trésorière Virginie DENAIS 06 24 77 46 79 - Secrétaire Coralie LECOLIER 06 26 13 76 76

mail: macsnatation@hotmail.fr - Site : <http://www.macsnatation.fr/>

2) Si un licencié est convoqué à une compétition et qu'il ne peut l'honorer, il est demandé de prévenir le club (Macsnatation@hotmail.fr) et l'entraîneur au moins une semaine à l'avance ou de fournir un certificat médical.

3) Le port de la tenue (**bonnet et t-shirt**) aux couleurs du club est **OBLIGATOIRE** lors des compétitions, ainsi que lors de la remise des récompenses.

4) **Compétition avec déplacement comprenant une ou plusieurs nuitée(s) et la restauration.** Lorsqu'un nageur part en compétition et qu'une nuitée est prévue, il sera demandé à la famille une participation pour les frais de restauration et d'hébergement (**5€ par repas et 10€ par nuitée, petit déjeuner inclus**).

5) Le respect de l'esprit de groupe est fondamental en respectant et en encourageant les autres membres du club, en respectant l'entraîneur et les membres de l'encadrement.

6) Le règlement intérieur de l'établissement qui nous accueille est à respecter : propreté et état des locaux, personnel.

7) La consommation de produits dopants, d'alcool, de tabac et de produits illicites est strictement interdits.

MEDIAS :

L'identité de chaque licencié est susceptible d'apparaître sur notre site internet « macsnatation.fr », sur notre compte Facebook, sur les différents sites des comités de natation ou lors de parutions d'articles dans les journaux.

MANQUEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR :

Tout manquement au règlement intérieur aura pour conséquence :

- ● Un avertissement adressé au licencié ET à ses responsables légaux.
- ● Une exclusion de l'entraînement.
- ● Une non participation à une ou plusieurs compétitions.
- ● Une exclusion du club.

La décision sera prise par l'entraîneur uniquement ou par l'ensemble du bureau selon l'importance de la faute.

Signature du licencié :

Signatures des responsables légaux :

COUPON D'ENGAGEMENT

(à découper, et remettre avec le dossier d'inscription)

« J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur du club MACS Natation. »

NOM, Prénom :

Date :

Signature du licencié :

Signatures des responsables légaux :

A.S. M.A.C.S. Natation

Centre Aquatique AYGUEBLUE - Parc d'Activité Atlantisud – 40230 St-Geours-de-Maremne

Présidente Magali BOTTON 06 82 48 81 12 - Trésorière Virginie DENAIS 06 24 77 46 79 - Secrétaire Coralie LECOLIER 06 26 13 76 76

mail: macsnatation@hotmail.fr - Site : <http://www.macsnatation.fr/>